

PV Séance du 22 mars 2023

Convocation 15 mars 2023

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 22 mars 2023, à 20h00, suivant la convocation en date du 15 mars 2023, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Secrétaire de séance : M. MISSOU

Présents : M. ANOMAN – M. APPIAH – M. BIDAUD – M. BODIN – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. FRAYSSE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON

Représentés : MME PASQUIER (par M. ANOMAN) – M. THEYS (par M. DUMONT SAINT PRIEST)

Secrétaire de séance : M. MISSOU

ORDRE DU JOUR :

1 - Procès-verbal de la réunion du 08 février 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Approbation du compte de gestion 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance des documents émanant du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat, présentés par le Maire,

Considérant que tout est régulier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare par 12 voix pour et une abstention que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur Philippe BOURGEOIS, Comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

1 - Comptes administratifs 2022.

Présentés sous la présidence de M. Guy MISSOU,

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a assisté à la discussion et s'est retiré au moment du vote.

A- BUDGET PRINCIPAL

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	956 771,59	188 001,75
RECETTES	1 053 632,90	206 995,36
TOTAL	96 861,31	18 993,61
REPORT N-1 (R002)	204 313,85	
REPORT N-1 (R001)		26 475,27
RESULTATS CLÔTURE EX 2022	301 175,16	45 468,88
<i>RAR - INVESTISSEMENT dépenses</i>		<i>132 219,66</i>
<i>RAR - INVESTISSEMENT recettes</i>		<i>19 000,00</i>
RESULTAT DEFINITIFS	301 175,16	-67 750,78

Après délibération, le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL est adopté par 11 voix pour et une abstention.

B- BUDGET EAU

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	103 621,54	215 146,65
RECETTES	100 812,44	48 359,00
TOTAL	-2 809,10	-166 787,65
REPORT N-1 (R002)	10 540,58	
REPORT N-1 (R001)		294 239,24
RESULTATS DE CLÔTURE EX 2022	7 731,48	127 451,59
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		252 922,00
		160 592,00
RESULTATS DEFINITIFS	7 731,48	35 121,59

Après délibération, le compte administratif du BUDGET EAU est adopté par 11 voix pour et une abstention.

C- BUDGET ASSAINISSEMENT

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	61 500,35	14 526,12
RECETTES	48 461,23	23 999,00
TOTAL	-13 039,12	9 472,88
REPORT N-1 (R002)	18 496,24	
REPORT N-1 (R001)		93 434,61
RESULTATS DE CLÔTURE EX 2022	5 457,12	102 907,49
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
RESULTATS DEFINITIFS	5 457,12	102 907,49

Après délibération, le compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT est adopté par 11 voix pour et une abstention.

D- BUDGET LOGEMENT SOCIAL

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 931,85	1 081,85
RECETTES	6 243,35	1 787,00
TOTAL	4 311,50	705,15
REPORT N-1 (R002)	21 460,34	
REPORT N-1 (D001)		706,05
RESULTATS CLÔTURE EX 2022	25 771,84	1 411,20
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
RESULTAT DEFINITIFS	25 771,84	1 411,20

Après délibération, le compte administratif du BUDGET LOGEMENT SOCIAL est adopté par 11 voix pour et une abstention.

E- BUDGET CAMPING

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	16 782,21	0,00
RECETTES	12 629,43	2 105,00
TOTAL	-4 152,78	2 105,00
REPORT N-1 (R002)	5 629,96	
REPORT N-1 (R001)		21 608,36
RESULTATS DE CLÔTURE EX 2022	1 477,18	23 713,36
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
RESULTATS DEFINITIFS	1 477,18	23 713,36

Après délibération, le compte administratif du BUDGET CAMPING est adopté à l'unanimité est adopté par 11 voix pour et une abstention.

2 - Affectation du résultat du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget communal,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. <u>Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2021 :</u>		
✓	Excédent de la section de fonctionnement :	204 313,85
✓	Affectation 2022 à l'investissement :	120 000,00
✓	Excédent de la section d'investissement :	26 475,27
2. <u>Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 :</u>		
✓	Solde d'exécution de l'exercice : excédent	18 993,61
✓	Solde d'exécution cumulé : excédent	45 468,88
3. <u>Restes à réaliser au 31 décembre 2022 :</u>		
✓	Dépenses d'investissement :	132 219,66
✓	Recettes d'investissement :	19 000,00
4. <u>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :</u>		
✓	Excédent 2022 : + 45 468,88	
✓	Restes à réaliser : - 113 219,66	
✓	Total : - 67 750,78	

5. Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2022 : 301 175,16

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :	67 750,78
. Affectation en « réserves » :	100 000,00
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2023 :	201 175,16

3 - Affectation du résultat du budget eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget eau,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. <u>Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2021 :</u>		
✓	Excédent de la section de fonctionnement :	10 540,58
✓	Affectation 2022 à l'investissement :	/
✓	Excédent de la section d'investissement :	294 239,24
2. <u>Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 :</u>		
✓	Solde d'exécution de l'exercice : déficit	- 166 787,65
✓	Solde d'exécution cumulé : excédent	127 451,59

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2022 :

✓	Dépenses d'investissement :	252 922,00
✓	Recettes d'investissement :	160 592,00

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :

✓	Excédent 2022 :	127 451,59
✓	Restes à réaliser :	- 92 330,00
✓	Total :	+ 35 121,59

5. Résultat de fonctionnement à affecter :**Résultat de l'exercice 2022 : 7 731,48**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2023 :	7 731,48

4 - Affectation du résultat du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget assainissement,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2021 :

✓	Excédent de la section de fonctionnement :	18 496,24
✓	Affectation 2021 à l'investissement :	/
✓	Excédent de la section d'investissement :	93 434,61

2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 :

✓	Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	9 472,88
✓	Solde d'exécution cumulé :	excédent	102 907,49

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2022 :

✓	Dépenses d'investissement :	/
✓	Recettes d'investissement :	/

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :

✓	Excédent 2022 :	102 907,49
✓	Restes à réaliser :	/
✓	Total :	+ 102 907,49

5. Résultat de fonctionnement à affecter :**Résultat de l'exercice 2022 : 5 457,12**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2023 :	5 457,12

5 - Affectation du résultat du budget logement social.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget logement social,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2021 :

✓	Excédent de la section de fonctionnement :	21 460,34
✓	Affectation 2022 à l'investissement :	/
✓	Excédent de la section d'investissement :	706,05

2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 :

✓	Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	705,15
✓	Solde d'exécution cumulé :	excédent	1 411,20

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2022 :

✓	Dépenses d'investissement :	/
✓	Recettes d'investissement :	/

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :

✓ Excédent 2022 :	1 411,20
✓ Restes à réaliser :	/
✓ Total :	+ 1 411,20

5. Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2022 : 25 771,84

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2023 :	25 771,84

6 - Affectation du résultat du budget camping.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget camping,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2021 :

✓ Excédent de la section de fonctionnement :	5 629,96
✓ Affectation 2022 à l'investissement :	/
✓ Excédent de la section d'investissement :	21 608,36

2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 :

✓ Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	2 105,00
✓ Solde d'exécution cumulé :	excédent	23 713,36

3. Restes à réaliser au 31 décembre 2022:

✓ Dépenses d'investissement :	/
✓ Recettes d'investissement :	/

4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :

✓ Excédent 2022 :	23 713,36
✓ Restes à réaliser :	/
✓ Total :	+ 23 713,36

5. Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2022 : 1 477,18

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2023 :	1 477,18

21h30 : Michel THEYS entre dans la salle du conseil municipal. De ce fait, il participe maintenant directement au vote des prochains points inscrits à l'ordre du jour.

7 - Aménagement du centre bourg – îlot « du Bon Coin » : demande de subventions

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre d'une demande de déplaçonnement d'une opération comme celle dont fait l'objet l'aménagement de l'îlot « du Bon Coin » au centre bourg, il convient de déposer un seul dossier de demande de subvention au titre des CDDI. Ce dépôt sera donc réalisé par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière. Le Maire précise que la commune de Bujaleuf reste le maître d'ouvrage.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à nouveau sur le plan de financement de l'opération d'aménagement de l'îlot « du Bon Coin » au centre bourg,

Vu la délibération du conseil municipal 2023.07 en date du 08 février 2023,

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue ainsi que les diverses options de travaux proposées.

Considérant que le montant total des travaux est estimé à 834 248,90 € HT soit 1 001 098,68 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve à nouveau le projet présenté tel que mentionné ci-dessous :

Désignation des ouvrages de bases		HT	TTC
1	Démolitions	25 000,00	30 000,00
2	Voirie et réseaux divers – Espaces verts	451 760,00	542 112,00
3	Gros œuvre	85 000,00	102 000,00
4	Charpente – Couverture – Bardages	75 000,00	90 000,00
5	Serrurerie	4 000,00	4 800,00
6	Electricité	7 000,00	8 400,00
7	Plomberie - Sanitaires	11 000,00	13 200,00
	<i>Options</i>		
	Voirie et réseaux divers – Espaces verts (lavoir)	47 505,00	57 006,00
	Plomberie - sanitaires	15 000,00	18 000,00
	Provisions pour imprévus	36 063,25	43 275,90
	TOTAL TRAVAUX	757 328,25	908 793,90
	Honoraires architectes et frais divers		
	Honoraires architectes, frais d'études préalable, frais d'ingénierie annexes et frais annexes	76 920,65	92 304,78
	TOTAL	834 248,90	1 001 098,68

- sollicite :

- ✓ **l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023,**
- ✓ **l'aide du Conseil départemental au titre de la programmation des CDDI 2023** par le biais de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière afin de bénéficier du déplaçonnement de l'opération au-delà de 600 000 € HT de dépenses subventionnables,

- approuve le plan de financement ci-dessous :

▪ Subvention de l'Etat – DETR (25%)	208 562,22
▪ Subvention du Conseil départemental CDDI (40%) <i>Avec déplaçonnement des dépenses supérieures à 600 000 € HT</i>	333 699,56
Total des financements publics	542 261,78
▪ Emprunt /Autofinancement	291 987,12
▪ TOTAL	834 248,90

- mandate le Maire pour effectuer la demande d'inscription des travaux d'aménagement de l'îlot « du Bon Coin » au titre des CDDI 2023 auprès de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière,

- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

8 - Rénovation énergétique des logements de l'ancienne gendarmerie : demande de subventions

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les logements de l'ancienne gendarmerie sis au 52 et 54 route de Saint Léonard font partie d'un programme d'audits retenus par le SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) visant une démarche globale de massification de la rénovation énergétique dans le cadre de la stratégie départementale et par les EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) engagés dans la réalisation des PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial).

Le Maire précise que cet audit est entièrement gratuit pour la collectivité et qu'il a fait l'objet d'une subvention du Conseil départemental de 20% au bénéfice du SEHV.

Le diagnostic énergétique des deux logements de l'ancienne gendarmerie a été réalisé par le cabinet JLM ingénierie. La commission travaux a retenu le scénario 2 comprenant notamment le remplacement des menuiseries, des luminaires par des équipements LED et des chaudières à fioul par des pompes à chaleur air/eau. Le montant des travaux de rénovation est estimé à 82 135,24 € HT soit 98 562,29 € TTC.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet de rénovation énergétique,

Considérant l'audit énergétique et le scénario retenu,

Considérant que le montant total des travaux est estimé à 82 135,24 € HT soit 98 562,29 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **approuve le projet tel que présenté,**

- **sollicite, au taux le meilleur, l'aide de l'Etat au titre :**

✓ **de la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) 2023,**

✓ **du Fond Vert,**

- **dit que le financement de ces travaux sera assuré en fonds propres et/ou par l'emprunt selon le montant de la subvention octroyée par l'Etat.**

- **autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.**

9 - Travaux de remplacement des conduites d'eau potable relarquant du CVM : attribution du marché.

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la consultation a été lancée en procédure adaptée du 1er décembre 2022 au 12 janvier 2023. Les variantes à l'initiative des candidats sont admises.

7 entreprises ont répondu à cette dernière. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé à l'ouverture des plis le 20 janvier 2023 à 14h00.

Après l'analyse des offres reçues par le Maître d'œuvre, ce dernier a établi, selon les critères définis dans le règlement de consultation, le tableau de classement suivant :

N° d'ordre de	Nom du candidat	Solution	Montant H.T.	Note prix sur 60	Note valeur technique sur 40	Note totale sur 100	Classement
1	SOBECA	Base	760 059,14	32,70	34,00	66,70	10
		Variante 1	719 846,40	34,53	33,00	67,53	9
3	MCR	Base	414 294,40	60,00	30,00	90,00	1
4	SADE	Base	529 687,50	46,93	37,25	84,18	4
		Variante 1	479 801,92	51,81	37,25	89,06	2
5	RTC	Base	546 321,00	45,50	34,25	79,75	5
6	EHTP HEBRAS	Base	648 425,50	38,34	34,50	72,84	7
		Variante 1	509 983,00	48,74	36,00	84,74	3
7	CISE TP	Base	724 590,25	34,31	36,25	70,56	8
		Variante 1	591 568,75	42,02	35,25	77,27	6

Une des entreprises n'ayant déposé qu'un dossier administratif, l'offre a été jugée irrégulière car incomplète. Elle n'a pas pu être analysée.

A l'issue de l'analyse, la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise MCR qui se classe première à la combinaison des critères pour un montant de 414 294,40 € HT soit 497 153,28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition faite et retient l'entreprise MCR pour un montant de 414 294,40 € HT soit 497 153,28 € TTC,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer le marché ainsi que toutes les formalités nécessaires à son accomplissement.

10 - Convention fourrière 2022.

Monsieur le Maire présente aux élus la convention fourrière de la Haute-Vienne pour 2023. Elle régit notamment les modalités de récupération des animaux errants sur le territoire communal.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé à hauteur de 0,98 centimes d'euros par habitant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention fourrière de la Haute-Vienne pour l'année 2023 ;
- dit que les crédits seront prévus au budget 2023.

11 - Questions diverses.

a) Visite Maison ROUX

Monsieur le Maire propose plusieurs dates données par Maître FRANCOIS pour visiter la « Maison ROUX ». Le 12 avril à 14h a été retenu.

b) Travaux de rénovation intérieure et aménagements extérieurs de l'église de Saint Martin

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au vu du nombre d'opération de travaux déjà lancé ou à lancer et de la situation financière de la commune, le projet de rénovation intérieure et d'aménagements extérieurs de l'église ne pourra pas être réalisé en une seule opération. Monsieur le Maire explique qu'il s'est rapproché de Mme GRECU, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour trouver un découpage en adéquation avec les travaux à réaliser et l'enveloppe financière définie soit environ 450 000 € HT. Les travaux pourront être envisagés sur 2024/2025.

Monsieur le Maire précise que ce type d'opération ne peut pas bénéficier du dé plafonnement des dépenses subventionnables au titre des CDDI car les établissements culturels ne présentent pas d'intérêt communautaire. Néanmoins, les travaux devraient pouvoir être subventionnés à hauteur de 80% sur la base de 450 000 € HT de dépenses.

Monsieur le Maire dit qu'il informera l'assemblée délibérante dès que de nouveaux éléments seront en sa possession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Signatures

Le Maire
Jean-Michel BIDAUD

Secrétaire Séance
Guy MISSOU